

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PROJET POUR LES COMPTEURS D'EAU DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

MÀJ : 190522

1) Qu'est-ce qu'un compteur d'eau ?

Le compteur d'eau est un appareil qui permet de mesurer en continu et de façon cumulative la consommation en eau. Il est raccordé à l'entrée de service d'un bâtiment.

2) Comment avez-vous sélectionné les résidences où seront installés les nouveaux compteurs d'eau ?

L'échantillonnage a été fait de façon totalement aléatoire et réparti dans les différents secteurs desservis de Shawinigan.

3) Où seront installés les compteurs d'eau ?

Dans la majorité des cas, les compteurs d'eau doivent être raccordés après la vanne d'arrêt intérieure de l'entrée d'eau potable.

4) Est-ce que je recevrai une facture pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau ?

Non. L'installation des compteurs d'eau pour les particuliers est complètement prise en charge par la Ville.

5) Est-ce que le nouveau lecteur aura une influence sur ma taxe d'eau ?

Non. L'installation du compteur n'aura aucun effet direct sur la taxe d'eau.

6) Qui est responsable du compteur d'eau une fois installé ?

Le propriétaire de l'unité résidentielle doit aviser la Ville de tout bris ou mauvais fonctionnement de l'appareil. Il doit permettre l'accessibilité pour la pose, l'entretien ou le remplacement si requis. Ces manipulations sont réalisées sans frais par la municipalité.

7) Quel est le délai à prévoir pour les travaux ?

La Ville compte réaliser l'installation d'ici la fin août 2019.

8) Comment se fera la lecture du compteur d'eau ?

À moins d'un problème majeur, la lecture du compteur se fait par transmission de données à distance. Il n'y aura pas de relevé effectué à l'intérieur des résidences pour ce projet.

9) Quelle est la durée de l'échantillonnage et qu'advient-il du compteur à la fin ?

La durée de l'échantillonnage est d'une durée limitée. On estime que d'ici 2 à 5 ans, la Ville aura compilé les résultats de façon satisfaisante. À ce moment, le compteur pourra être enlevé soit par le résident ou par un employé de la Ville et retourné à la Ville.

10) Est-ce que le compteur d'eau fonctionne à l'électricité ? Cela aura une influence sur le compte d'électricité ?

Les compteurs d'eau sont munis d'une pile indépendante et ils ne demandent aucun branchement électrique.

